

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ECONOSTOCKS

un compartiment de CRELAN FUND

R Capitalisation ISIN : BE6257688240

Initiateur du PRIIP : Crelan S.A., autorisé en Belgique et supervisé par la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Site internet : www.crelan.be Téléphone : + 32 02 558 78 88 pour plus d'informations.

Société de gestion : Luxcellence Management Company S.A., autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

CRELAN FUND autorisé comme OPCVM en Belgique et supervisé par l'Autorité de services et marchés financiers (FSMA).

Date de production du Document d'Informations Clés : 01.01.2023

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit belge Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un OPCVM.

Durée et modalités

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Objectifs

L'objectif du Produit est de viser une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions de sociétés sans limite géographique et dans des titres qui donnent accès au capital de ces sociétés.

Afin d'atteindre cet objectif, le Produit investit principalement dans un portefeuille constitué d'actions de sociétés et diversifié d'un point de vue géographique et sectoriel, tant dans des sociétés qui sont actives sur les marchés développés (Europe, États-Unis et Japon) que dans des sociétés actives sur les marchés en croissance (« marchés émergents et marchés frontaliers ») avec un maximum de 10 % dans ces derniers. Parmi les sociétés sélectionnées, au moins 80 % sera investi dans des sociétés qui répondent aux tendances à long terme, en particulier : l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, les matières premières, les TIC (technologies de l'information et des communications) et les activités qui répondent à la croissance, au vieillissement et à l'urbanisation de la population mondiale.

Le Produit peut également investir, dans une moindre mesure, jusqu'à maximum 10 % de son portefeuille dans des instruments monétaires, des parts d'organismes de placement collectif, des instruments dérivés, des dépôts et des liquidités.

Le Produit n'a pas de benchmark. La gestion du Produit est active. Le gestionnaire du portefeuille d'investissement dispose d'une certaine discrétion dans la composition du portefeuille du Produit dans le respect des objectifs et de la politique d'investissement.

Le risque de change n'est pas couvert systématiquement. Les gestionnaires décident de ne pas couvrir ou de couvrir entièrement ou partiellement le risque de change en fonction de leurs attentes quant à l'évolution des devises par rapport à l'Euro.

Le Produit peut également investir dans des instruments dérivés financiers tels que des options, des contrats à terme, des swaps...

Les dérivés financiers utilisés sont basés sur des actions ou des indices d'actions ou sur des titres comparables à des actions, sur des obligations ou des indices d'obligations ou sur des liquidités en diverses devises. Cette liste n'est pas exhaustive. Ces opérations peuvent s'effectuer aussi bien à titre de couverture que dans le cadre des réalisations des objectifs d'investissement du Produit.

Leur utilisation n'augmente pas en soi le profil de risque du Produit.

Le Produit promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du SFDR et des pratiques de bonne gouvernance via une politique d'exclusion et d'intégration contraignante de critères ESG dans le processus d'investissement qui peut être consultée sur :

<https://www.crelan.be/fr/particuliers/produit/crelan-fund-econostocks>. Cette politique est obligatoire pour le gestionnaire du Produit.

Une procédure en 2 étapes est appliquée :

- Une étape d'exclusion de certaines entreprises (basée notamment sur la Liste d'exclusion du fonds de pension de l'Etat norvégien et du Pacte Mondial des Nations Unies) et d'activités inadmissibles (exemple : des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont tout ou partie de leur activité est liée aux armes à sous-munition) ;

- Un filtre ESG sur base des scores ESG de Sustainalytics : conservation des très bonnes ou excellentes entreprises sur base de standards ESG et exclusion des entreprises présentant le score de controverse le plus élevé possible.

Ceci est un Produit à actions de distribution.

Investisseurs de détail visés

Investisseurs de détails et institutionnels ayant un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, Belgium Branch

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions ainsi que des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès du distributeur Crelan S.A., boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, sur son site internet www.crelan.be. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour les différentes périodes de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez EUR 10 000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 710	EUR 2 160
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	7,1%	3,3%

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	5,00%	EUR 500
	Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Il s'agit du maximum que vous paierez et vous pourriez payer moins.	néant	EUR 0
	Frais de conversion	Si applicable. Veuillez-vous référer à la section conversion du prospectus pour plus d'informations.	néant	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,91%	EUR 191
	Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,18%	EUR 18
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	L'incidence des commissions d'intéressement.	néant	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Chaque jour, l'investisseur peut présenter une demande de remboursement. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvrable bancaire (J) et exécutées 3 jours plus tard (J+3) au cours (J). Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou la personne qui vous a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez vous adresser au service plaintes de Crelan S.A., ANT10103, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles ou utiliser le formulaire disponible.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl – North Gate II – Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2 – 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet www.crelan.be.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 8 dernières années via le site internet www.crelan.be.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, lorsqu'un tel comité existe, sont disponibles sur le site internet www.luxcellence.com et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Ce document d'information est mis à jour au moins annuellement.